

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 14 septembre 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Khaled Thabet et Mr Abdellatif Abbes.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité en DT)

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	VII-A-1	58 781	66 509
Créances sur les Etablissements Bancaires	VII-A-2	24 907 314	39 274 699
Créances sur la Clientèle	VII-A-3	238 841 136	232 287 786
<i>Concours à la clientèle</i>		139 217 686	132 648 211
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		303 656 667	288 126 489
<i>Provisions et agios réservés</i>		-204 033 217	-188 486 914
Portefeuille d'Investissement	VII-A-4	1 553 401	1 316 523
Valeurs Immobilisées	VII-A-5	646 097	916 647
<i>Immobilisations corporelles</i>		3 309 328	3 185 132
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>		-2 669 107	-2 292 364
<i>Immobilisations incorporelles</i>		467 286	467 286
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>		-461 410	-443 408
Autres Actifs	VII-A-6	24 532 879	21 416 979
<i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i>		18 268 390	16 726 527
<i>Autres (A)</i>		6 264 489	4 690 452
TOTAL ACTIF		290 539 608	295 279 144
PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	VII-A-7	65 603	185 195
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	VII-A-8	14 072 708	13 873 100
Emprunts et Ressources Spéciales	VII-A-9	271 670 337	272 249 056
Autres Passifs	VII-A-10	15 737 335	14 100 363
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		699 304	779 832
<i>Compte d'attente & de régularisation (P)</i>		11 074 983	9 985 745
<i>Autres (P)</i>		3 963 048	3 334 786
TOTAL PASSIF		301 545 983	300 407 714
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	95 904
Autres Capitaux Propres		2 834 145	2 834 145
Résultats Reportés		-108 058 620	-97 567 780
Modifications comptables affectant les résultats reportés		0	1 797 207
Résultat de l'Exercice		-5 877 804	-12 288 047
TOTAL CAPITAUX PROPRES		VII-A-11 -11 006 374	-5 128 570
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		290 539 608	295 279 144

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité en DT)

ENGAGEMENTS DONNES		31/12/2021	31/12/2020
HB 4 – Engagements de financement donnés	VII-B-1	6 787 136	7 470 307
<i>HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>		6 547 636	6 973 456
<i>HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC</i>		239 500	496 851
HB 5 – Engagements sur titres	VII-B-2	698 798	698 798
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		7 485 934	8 169 105
ENGAGEMENT RECUS			
HB 6 – Engagements de financement reçus	VII-B-3	2 500 000	16 290 105
HB 7 – Garanties reçues		186 232 165	184 412 303
<i>HB 7a - Garanties reçues de l'Etat</i>		11 877 211	11 905 313
<i>HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance</i>		95 096 189	92 968 873
<i>HB 7c - Garanties reçues de la clientèle</i>		79 258 765	79 538 117
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		188 732 165	200 702 408

Etat de résultat

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Unité en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et revenus assimilés	VII-C-1	9 402 437	11 253 308
<i>Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		2 353 547	4 018 211
<i>Opérations avec la clientèle</i>		7 048 891	7 235 096
Commissions (en produits)	VII-C-2	1 161 633	1 150 802
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-C-3	397	795
Total Produits d'exploitation Bancaire		10 564 468	12 404 904
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-C-4	-2 057 104	-2 192 763
Commissions encourues	VII-C-5	-1 064 310	-1 044 609
Total Charges d'exploitation Bancaire		-3 121 415	-3 237 373
PRODUIT NET BANCAIRE		7 443 053	9 167 531
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-C-6	401 018	-9 373 603
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		243 337	-130 192
Autres produits d'exploitation	VII-C-7	466 350	553 118
Frais de personnel	VII-C-8	-10 950 090	-9 331 542
Charges générales d'exploitation	VII-C-9	-3 071 271	-2 788 261
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		-394 746	-362 894
RESULTAT D'EXPLOITATION		-5 862 348	-12 265 843
Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments ordinaires	VII-C-10	16 290	9 394
RESULTAT AVANT IMPOT		-5 846 058	-12 256 449
Impôt sur les bénéfices		-21 446	-25 998
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-5 867 504	-12 282 447
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires		-10 300	-5 600
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-5 877 804	-12 288 047
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	1 797 207
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-5 877 804	-10 490 840

Etat des Flux de Trésorerie
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
(Unité en DT)

ACTIVITES D'EXPLOITATION	Notes	31/12/2021	31/12/2020
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		12 165 035	19 801 805
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-4 326 815	-5 480 036
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	VII-D-1	-61 356	-127 124
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	VII-D-2	-1 731 032	-5 274 773
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-18 275	-12 786
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR		-116 095	810 870
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-11 819 114	-9 723 308
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		35 716	77 410
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		-5 871 937	72 058
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		0	0
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		0	0
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-536	-249
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		-536	-249
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
1- Emission d'actions		0	0
2- Emission d'emprunts		0	0
3- Remboursement d'emprunts		0	0
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres	VII-D-3	-8 341 615	-11 295 772
5- Dividendes versés		0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-8 341 615	-11 295 772
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		-14 214 087	-11 223 962
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		39 177 633	50 401 596
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	VII-D-4	24 963 546	39 177 633

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021

I- Présentation de la Banque :

(a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 telle que abrogée par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 Rue Hédi Karray –Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social a été porté à 100 000 000 DT divisé en 10 000 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Tunisie Télécom	1 000 000	10 000 000	10%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office du Commerce de la Tunisie	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président du Conseil d'Administration de la BFPME	2	20	-
Total Général	10 000 000	100 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De par son statut de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

(c) Référentiel comptable :

Les états financiers de la BFPME, arrêtés au 31/12/2021, ont été établis sur la base des hypothèses sous-jacentes de continuité d'exploitation et de comptabilité d'engagement et des principes comptables généralement reconnus en Tunisie. Ces principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996,
- Le Cadre Conceptuel de la Comptabilité approuvé par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996,
- Les Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

II- Comptabilisation des engagements de la Banque :

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

(a) Les engagements hors bilan :

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

(b) Les créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

III- La politique de provisionnement :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquentes.

(a) Provisions Individuelles :

Selon l'article 10 de la circulaire n°91-24 du 17/12/1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, modifiés par la circulaire n°2012-09 du 29/06/2012, les banques doivent constituer des provisions comme suit :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Ces provisions doivent être affectées spécifiquement à tout actif classé égal ou supérieur à 50 mille dinars ou à 0,5% des fonds propres nets. Tout intérêt (ou produit) précédemment comptabilisé mais non payé est déduit des résultats.

La constitution des provisions s'opère compte tenu des garanties reçues.

(b) Provisions Collectives :

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, la BFPME a constitué des provisions à caractère général dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. L'augmentation ou la diminution du montant des provisions collectives doit être justifiée par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

(c) Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux établissements de crédit n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BFPME a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

(d) Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produits.

IV- Traitement comptable relatif aux Fonds Gérés par la Banque :

La BFPME gère plusieurs fonds :

(a) Fonds spéciaux :

- Le Fonds de Soutien des PME (FSPME),
- Le Fonds INTILAK 2,
- Le Fonds BADER,
- Le Fonds CPG Gafsa
- Le Fonds RSE (Tataouine, Kebili...etc),

Ces fonds sont présentés au niveau des passifs sous la rubrique « **Emprunts et Ressources Spéciales** » et sont gérés pour le compte d'autrui en contrepartie des commissions.

Les intérêts générés par les créances accordées sur ces fonds ne sont pas enregistrés au niveau des produits de la BFPME du fait que la BFPME n'encourt aucun risque sur ces créances. Par ailleurs aucune provision n'est enregistrée sur ces créances.

(b) Fonds Suisse :

S'agissant de subventions conditionnées, le traitement comptable de ces fonds les assimile à des quasi- fonds propres. Toutefois les créances imputées sur ces fonds n'encourent aucune provision du fait que le risque est supporté par lesdits fonds et non pas par la Banque.

(c) Dotations FOPRODI et RIICTIC :

Ces fonds sont présentés au niveau des passifs sous la rubrique « **Emprunts et Ressources Spéciales** » au même titre que les fonds spéciaux et sont gérés pour le compte de l'Etat en contrepartie des commissions.

Les intérêts générés par les créances accordées sur ces fonds ne sont pas enregistrés au niveau des produits de la BFPME. Les provisions individuelles relatives aux dotations FOPRODI et RIICTIC sont déterminées sur la base de la garantie de l'Etat fixée à **75%** du total des engagements de la relation incluant l'encours ainsi que les impayés en principal et en intérêts. Autrement dit la banque supporte **25%** dudit total.

V- Faits marquants de l'exercice :

L'exercice 2021, a été marqué par les faits suivants :

- 1- Les engagements de la Banque totalisent au 31 Décembre 2021 la somme de **449 661 489 DT** (dont **6 787 136 DT** hors bilan) contre **428 245 007 DT** (dont **7 470 307 DT** hors bilan) pour la même période en 2020 enregistrant ainsi un accroissement de **5%**.
- 2- Après trois exercices de quasi-stabilité des capitaux propres de la Banque à des niveaux de 6 MD en 2017-2018 et 7,2 MD en 2019, ces derniers ont observé pour la première fois une baisse importante à partir de 2020 pour passer à **-5,1 MD** au 31/12/2020 et à **-11 MD** au 31/12/2021 suite à un résultat déficitaire de **5,8 MD** réalisé en 2021.
- 3- Dans le cadre du Fonds d'assistance technique pour l'Afrique du Nord (NATAF), Tetra Tech mandaté par l'ambassade britannique en Tunisie, OCO Global et la BFPME ont signé une convention, en date du **26 mars 2021**, dont l'objet principal est de doter les petites et moyennes entreprises (clients ou non de la BFPME) des subventions sous forme de dons non remboursables (le montant total est d'environ **1 163 000 TND** soit la contre-valeur en GBP de **306 500£**) pour investir dans l'accroissement de leur capacité d'exportation.

La BFPME a été mandatée pour assurer le rôle d'un intermédiaire financier moyennant une commission fixée à **5%** sur chaque tirage, en charge notamment des opérations suivantes :

- Tenue d'un compte courant pour la gestion du don,
- Exécution des autorisations de décaissement suite à leur validation par le bailleur de fonds et transfert des dons aux bénéficiaires finaux (les PME),
- Suivi et reporting.

VII- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

VII-A. Notes relatives au bilan :

VII-A-1. Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :

	31/12/2021	31/12/2020
Caisse	1 727	394
Avoirs, en dinars, à la BCT	57 054	66 116
Total	58 781	66 509

VII-A-2. Créances sur les établissements bancaires :

	31/12/2021	31/12/2020
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées *	16 712 324	34 350 835
Créances sur les établissements bancaires	8 254 764	4 961 124
Provisions pour dépréciation d'actif "Suspens bancaires"	-59 774	-37 260
Total	24 907 314	39 274 699

*Les Placements sur le Marché Monétaire proviennent essentiellement :

	31/12/2021	31/12/2020
Placement à Terme BNA	2 850 000	29 400 000
Placement à Terme STUSID BANK	13 800 000	4 000 000
Placement J/J BH	0	750 000
Total	16 650 000	34 150 000

VII-A-3. Créances sur la clientèle :

	31/12/2021	31/12/2020
Concours à la clientèle	139 217 686	132 648 211
Principal	71 045 899	72 536 474
Intérêts	68 137 876	60 081 322
Commissions d'engagement	33 910	30 416
Crédits sur ressources spéciales	303 656 667	288 126 489
Principal	238 708 219	233 493 059
Intérêts	64 840 739	54 539 887
Commissions d'engagement	107 710	93 542
Total brut des créances sur la clientèle	442 874 353	420 774 699
A déduire couverture	-204 033 217	-188 486 914
Provisions (sur une base individuelle)	-47 519 695	-48 504 599
Provisions collectives	-2 238 443	-2 597 602
Provisions additionnelles circulaire n°2013-21	-37 091 884	-35 915 951
Agios réservés	-117 183 194	-101 468 762
Total net des créances sur la clientèle	238 841 136	232 287 786

Ratio des actifs non performants :

La Banque enregistre une augmentation des créances classées (+0.96%) en 2021 pour atteindre 83.52% contre 82.56% en 2020.

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés :

La Banque enregistre un ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 53 74% contre 42 42% pour 2020.

Impact du Report COVID sur les créances à la clientèle :

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la circulaire BCT n°2020-06 portant mesures exceptionnelles au profit des entreprises et professionnels concernant le report des échéances en principal et en intérêts relatives à la période allant du 01/03/2020 au 30/09/2020 la banque a traité 116 dossiers au titre de l'exercice 2020 et 104 dossiers au titre de l'exercice 2021.

Ces reports ont porté sur des impayés en principal pour 2.825.666 852 TND en 2020 et 2.107.793 538 TND en 2021 et des impayés en intérêts pour 970.268 151 TND en 2020 et 918.059 852 TND en 2021.

Ces reports ont généré des intérêts de report pour 138.292 536 TND en 2020 et 237.052 709 TND en 2021 comptabilisés en produits.

VII-A-4. Portefeuille d'investissement :

	31/12/2021	31/12/2020
Titres de Participation "SPCS"	500 000	500 000
Titres de Participation "SODINO"	1 200 000	1 200 000
Titres de Participation "SODEK"	548 798	548 798
Titres de Participation "SODESIB"	200 000	200 000
Titres de Participation "CITECH SBZ"	50 000	50 000
Titres de Participation "SCIT KEF"	50 000	50 000
Total	2 548 798	2 548 798
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-995 397	-1 238 734
Emprunt obligataire	0	6 460
Total	1 553 401	1 316 523

VII-A-5. Valeurs immobilisées :

	Matériel de transport	Matériel Communication	Matériel Informatique	MMB	AAI	Charges reportées	Logiciel	Provision pour Dépréciation	Total
Coût d'acquisition									
Au 31/12/2020	1 150 801	94 226	1 187 873	600 486	151 745	26 098	441 189		3 652 418
Variation suite aux acquisitions et cessions	-	-	79 433	9 240	35 523	-	-		124 196
Au 31/12/2021	1 150 801	94 226	1 267 306	609 726	187 268	26 098	441 189		3 776 614
Amortissement									
Au 31/12/2020	756 976	73 352	785 863	487 657	146 519	26 098	417 310	41 997	2 735 772
Dotation de l'exercice	101 353	7 481	239 484	24 701	3 724	-	18 002	-	394 746
Au 31/12/2021	858 329	80 833	1 025 347	512 358	150 244	26 098	435 313	41 997	3 130 517
VNC au 31/12/2021	292 472	13 394	241 959	97 368	37 025	-	5 876	-41 997	646 097

La variation des immobilisations provient des acquisitions pour 124 196 DT détaillées comme suit :

Matériel Informatique (Onduleurs PC imprimantes mise en place Firewall SIBTEL...)	79 433
M M B (Climatiseurs Acquisition et installation rayonnement Fourniture et pose Store...)	9 240
A A I (Câblage informatique)	35 523

VII-A-6. Autres actifs :

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes d'attente & de régularisation	18 268 390	16 726 527
Charges constatées d'avance	0	0
Produits à recevoir (1)	3 638 260	3 171 770
Gain sur contrats de couverture à terme (2)	14 630 130	13 554 757
Compte d'attente	18 353	18 353
Provisions pour dépréciation d'actif "Compte d'attente"	-18 353	-18 353
Autres	6 264 489	4 690 452
Crédit d'impôt sur les sociétés	89 764	102 788
Personnel (3)	5 680 510	4 303 612
Débiteurs divers (4)	986 769	951 481
Provisions pour dépréciation d'actif "Débiteur divers" (5)	-608 729	-783 605
Fournitures et autres matières consommables	116 175	116 175
Total	24 532 879	21 416 979

(1) Le poste Produits à recevoir est détaillé comme suit :

Commission à recevoir sur Fond BADER	268 518
Couverture pour risque de change à recevoir	2 417 897
Intérêts de trésorerie prise en charge par la SOTUGAR pendant le déroulement de la procédure judiciaire de recouvrement	880 059
Autres commissions à recevoir (commission FOPRODI, RITI, Dépositaire...)	71 786

(2) Le poste Gains sur contrats de couverture à terme enregistre la différence de change suite à l'actualisation de l'encours de la ligne FADES de (8.000.000 USD) et la ligne FADES2 de (11.900.000 USD) au cours de l'échéance par rapport au cours historique. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du Fonds National de Garantie (FNG) géré par la Compagnie de Réassurances « Tunis – Ré ».

(3) Le poste Personnel est composé des prêts et avances sur salaires :

Avances sur salaires à moins d'un an	1 788 848
Prêts accordés au personnel échéances à plus d'un an	3 857 453
Salaires du personnel détaché auprès d'autres établissements non encore régularisés	34 209

(4) Le poste Débiteurs divers est détaillé comme suit :

Avance d'une première tranche versée au profit de SPS (Saudi Portfolio Securities) dans le cadre d'une convention signée le 16 janvier 2014 ayant pour objet la sous-traitance d'une partie des travaux de suivi et de transfert des compétences techniques dans le cadre de financement des PME avec l'ICD (Islamic Corporation for the Development).	425 866
Primes prélevées au profit de la SOTUGAR	1 991
Frais judiciaires au titre des projets en contentieux	558 912

(5) Ce poste concerne des provisions pour couvrir les frais de justice au titre des créances en contentieux

VII-A-7. Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers :

	31/12/2021	31/12/2020
Fonds Souk Ettanmia USA	27 221	105 821
Fonds Souk Ettanmia	33 911	79 374
Fonds UK	4 471	0
Total	65 603	185 195

Le 8 mars 2017 la BFPME a signé une lettre de participation au partenariat « Souk At-Tanmia » dans sa troisième édition dont l'objectif est de mobiliser des fonds et des expertises au profit des bénéficiaires de ces fonds.

VII-A-8. Dépôts et avoirs de la clientèle :

	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts des Fonds communs de placement à risque	5 343	23 583
Dépôts du Fonds d'amorçage	15	50
Autres sommes dues à la clientèle (1)	13 265 265	13 374 547
Créditeurs divers (versement échéance) (2)	759 084	431 920
Retenue de garantie 5% CDD (3)	43 000	43 000
Total	14 072 708	13 873 100

(1) Les autres sommes dues à la clientèle sont composées des avances reçues de la SOTUGAR au titre des créances passées en contentieux.

(2) Les créditeurs divers (versement échéance) sont composés des créances clients encaissées par la Banque en cours d'affectation.

(3) Il s'agit d'une retenue de garantie de 5% du montant de prêt accordés dans le cadre du Contrat de développement mis en place en novembre 2013 ayant pour objectif le financement notamment des frais d'approche des investissements immatériels et matériels à faible valeur de gage. Cette retenue est opérée par la Banque au titre du premier déblocage et sera conservée comme gage numéraire et restituée à l'emprunteur après remboursement intégral du crédit augmenté des intérêts produits.

VII-A-9. Emprunts et ressources spéciales :

	31/12/2021	31/12/2020
Passifs Ordinaires :		
Ressources spéciales d'origine extérieure :		
Ligne italienne	5 940 084	7 469 635
Ligne espagnole	328 448	508 011
Ligne JBIC	51 050 626	51 050 626
Ligne Française	1 057 265	1 622 626
Ligne FADES	23 092 000	27 047 000
Ligne BIRD	2 116 758	3 562 746
Ligne BAD	1 767 857	2 625 000
Ligne FADES 2	34 349 350	35 837 275
Ligne QFFT	15 207 441	15 200 000
Ressources spéciales d'origine budgétaire :		
Fonds FAR	3 339 461	1 092 670
Fonds FAR Prêts Participatifs	1 017 000	0
Passifs Subordonnés :		
Ressources spéciales d'origine extérieure :		
Fonds QFF Reliquat Subvention	6 203 493	6 230 722
Ressources spéciales d'origine budgétaire :		
Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	1 858 023	1 858 023
Fonds CPG Gafsa	2 415 890	2 421 151
Fonds ETAP "RSE PME Kebilli"	90 000	90 000
FOPRODI	12 027 320	12 381 416
RITI	238 077	297 319
Fonds INTILAK II	34 479 587	29 993 223
Fonds de soutien des PME PDFP	47 805 691	52 939 119
Fonds BADER	5 212 249	5 211 310
Dettes rattachées aux ressources spéciales :		
D'origine extérieure (intérêts courus)	1 448 582	1 441 327
D'origine budgétaire (intérêts courus) (*)	20 625 137	13 369 856

Total	271 670 337	272 249 056
--------------	--------------------	--------------------

(*) Les dettes rattachées aux ressources spéciales d'origine budgétaire enregistrent une augmentation venant essentiellement des intérêts rattachés au Fonds de soutien des PME PDFP pour un montant de 16 880 124 DT (dont des intérêts de retards de 3 283 425 DT) contre 10 060 844 DT en 2020.

VII-A-10. Autres passifs :

	31/12/2021	31/12/2020
Provisions pour passifs et charges (1)	699 304	779 832
Comptes d'attente et de régularisation	11 074 983	9 985 745
Charges à payer (2)	10 799 145	9 705 000
Commissions	275 838	280 745
Autres comptes créditeurs	3 963 048	3 334 786
Fournisseurs	705 347	567 823
Etat impôts et taxes	1 156 738	926 368
Organismes de sécurité sociale	546 460	515 239
Créditeurs divers (3)	1 554 502	1 325 356
Total	15 737 335	14 100 363

(1) Il s'agit des provisions pour départ à la retraite.

(2) Les charges à payer sont détaillées comme suit :

Estimation congés à payer	948 490
Jetons de présence + indemnité contrôleur de l'Etat	455 836
Frais de fonctionnement siège	1 264 135
Honoraire commissaire aux comptes	180 000
Commission de prorogation de la ligne JBIC	113 387
Intérêts de retards/prorogation échéance en principale ligne JBIC	42 746
Prise en charge de l'échéance en intérêt depuis le 30/09/2015 pour la ligne JBIC	7 788 541
Contribution conjoncturelle	5 300
Frais de fonctionnement Représentation Régionale	710
Total	10 799 145

(3) Le poste Créditeurs divers est composé de ce qui suit :

Estimation de la prime de bilan 2021	950 000
Prime SOTUGAR	11 102
Cotisation assurance groupe	44 654
Avance (300.000 USD*1.6328) versée par l'ICD (Islamic Corporation for the Development) au profit de la BFPME dans le cadre d'un contrat d'assistance et de développement pour le financement des PME en Libye.	489 840
Retenue sur salaire pour le compte des créditeurs divers	2 017
Provision pour régularisation salaire de l'Ex-PDG	11 191
Provision pour régularisation salaire DGA	45 698
Total	1 554 502

VII-A-11. Capitaux propres :

	Capital	Réserves légal	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Modifications comptables affectant les résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2020	100 000 000	28 464	67 440	2 834 145	-12 288 047	-97 567 780	1 797 207	-5 128 570
Affectations des résultats 2020					12 288 047	-12 288 047		0
Affectation Modifications comptables affectant les résultats reportés						1 797 207	-1 797 207	0
Résultat net au 31/12/2021					-5 877 804			-5 877 804
Solde au 31/12/2021	100 000 000	28 464	67 440	2 834 145	-5 877 804	-108 058 620	0	-11 006 374

VII-B. Notes relatives à l'Etat des Engagements Hors Bilan :

VII-B-1. Engagements de financement donnés :

	31/12/2021	31/12/2020
Crédits notifiés engagés et non utilisés sur ressources ordinaires	404 974	0
Crédits notifiés engagés et non utilisés sur RSO Etrangère	5 024 361	5 039 028
Crédits notifiés engagés et non utilisés sur ressources budgétaires	397 601	868 728
Crédits notifiés engagés et non utilisés sur PP	720 700	1 065 700
Lettres d'engagement en couverture de CREDOC ou en faveur de fournisseurs	239 500	496 851
Total	6 787 136	7 470 307

VII-B-2. Engagements sur titres :

	Montant souscrit	Reste à libérer
Société de développement économique de Kasserine (SODEK)	1 097 595	548 798
Société de gestion du complexe industriel et technologique du Kef (ScitKef)	200 000	150 000
Total		698 798

VII-B-3. Engagements de financement reçus :

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement reçus sur FS PME PDFP	0	12 690 105
Engagements de financement reçus sur RSE ETAP Tataouine	0	500 000
Engagements de financement reçus sur RSE ETAP Kébili	0	600 000
Engagements de financement reçus sur Fonds CPG	2 500 000	2 500 000
Total	2 500 000	16 290 105

VII-C. Notes relatives à l'Etat de Résultat :

VII-C-1. Intérêts et revenus assimilés :

	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 353 547	4 018 211
Intérêts des placements sur le marché monétaire	2 353 547	4 018 211
Opérations avec la clientèle (1)	7 048 891	7 235 096
Intérêts des crédits à long et moyen terme	6 679 888	7 031 672
Commissions assimilées à des intérêts	154 499	64 603
Intérêts sur prêts au personnel	214 504	138 822
Total	9 402 437	11 253 308

(1) Les opérations avec la clientèle sont présentées en net d'agios réservées :

	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec la clientèle	22 763 322	22 268 773
Dotation sur Intérêts et autres produits réservés	-15 714 432	-15 033 677
Total	7 048 891	7 235 096

VII-C-2. Commissions (en produits)

	31/12/2021	31/12/2020
Commission de gestion	79 834	84 845
Commission sur Fonds Budgétaires	16 798	16 592
Commission sur Fonds Intilak 2	504 376	438 895
Commission sur Fonds CPG Gafsa	4 356	208
Commission sur Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	0	114
Commission sur Fonds de soutien des PME	472 044	568 616
Commission sur Fonds ETAP "RSE PME Kebilli"	0	40 672
Commission sur Fonds UK *	48 937	0
Diverses commissions	35 287	859
Total	1 161 633	1 150 802

(*) Il s'agit des commissions perçues par la banque dans le cadre de la convention du Fonds d'assistance technique pour l'Afrique du Nord (NATAF) signée en date du **26 mars 2021**

VII-C-3. Revenus du portefeuille d'investissement :

	31/12/2021	31/12/2020
Revenu des obligations et titres SICAV	397	795
Total	397	795

VII-C-4. Intérêts encourus et charges assimilées :

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur Ligne ITALIENNE	-145 239	-174 100
Intérêts sur Ligne ESPAGNOLE	-13 441	-19 318
Intérêts sur Ligne FRANCAISE	-29 505	-40 403
Intérêts sur Ligne JBIC	-300 935	-604 178
Intérêts sur Ligne FOCRED	0	-423
Intérêts sur Ligne FADES	-388 113	-340 724
Intérêts sur Ligne BIRD	-135 384	-199 482
Intérêts sur Ligne BAD	-109 576	-150 406
Intérêts sur Ligne FADES	-742 686	-663 730
Intérêts sur Ligne Fonds FAR LDSR	-93 134	0
Intérêts sur Ligne QFFT *	-44 211	0
Intérêts sur Emprunt Marché Monétaire	-54 879	0
Total	-2 057 104	-2 192 763

(*) La banque paye un intérêt annuel au taux de 4% au profit du Fonds d'Amitié Qatari à partir du mois de janvier 2022 pendant 7ans dans le cadre d'un contrat de prêt signé en décembre 2018 toute fois le contrat prévoit une période d'expérimentation qui s'étale du mois de décembre 2018 au mois de novembre 2021 à cet effet la BFPME ne comptabilise aucun intérêt courus durant cette période qu'à partir du mois de décembre 2021 pour un montant de 44 211 DT.

VII-C-5. Commissions encourues :

	31/12/2021	31/12/2020
Commissions bancaires	-24 270	-21 806
Diverses cotisations (Swift ...)	-24 499	-32 517
Commissions sur Emprunts (JBIC BIRD)	-21 628	-21 569
Prime pour couverture du risque de change	-993 913	-968 717
Total	-1 064 310	-1 044 609

VII-C-6. Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif :

	31/12/2021	31/12/2020
Dotations/Reprises sur provisions pour créances (1)	168 129	-9 122 327
Dotations/Reprises sur provisions pour autres passifs et charges (2)	232 890	-251 276
Total	401 018	-9 373 603

(1) La dotation sur provisions pour créances se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Dotations/Reprises sur provisions individuelles pour	984 903	-1 413 865
Dotations/Reprises sur provisions Collectives pour	359 159	-263 087
Dotations/Reprises sur provisions Additionnelles pour	-1 175 934	-7 830 439
Dotations/Reprises sur provisions pour crédit annulés	-	385 064

La banque enregistre une reprise sur les provisions individuelles et collectives en contrepartie elle enregistre une baisse importante sur les provisions additionnelles de plus que 85%.

(2) Il s'agit d'une reprise sur provision pour départ à la retraite pour 232 890 DT.

VII-C-7. Autres produits d'exploitation :

	31/12/2021	31/12/2020
Agios créditeurs des comptes ordinaires	40 404	40 348
Autres produits (*)	425 946	512 770
Total	466 350	553 118

(*) Il s'agit des Intérêts de trésorerie versés par la SOTUGAR pendant le déroulement de la procédure judiciaire de recouvrement.

VII-C-8. Frais de personnel :

	31/12/2021	31/12/2020
Traitements salaires et primes du personnel	-8 770 944	-7 341 835
Charges sociales légales	-1 816 926	-1 482 459
Autres charges du personnel	-362 221	-507 248
Total	-10 950 090	-9 331 542

La banque enregistre une augmentation au niveau des frais de personnel pour 1.6MDT venant essentiellement des variations suivantes :

Une baisse des provisions pour congés payés suite à la limitation des soldes de congé à 60 jours	270 871
Une augmentation des traitements et salaires suite à l'augmentation salariale	-1 580 000
Une augmentation des charges sociales suite à l'augmentation salariale et contrôle CNSS	-300 000

VII-C-9. Charges générales d'exploitation :

	31/12/2021	31/12/2020
Locations	-1 260 205	-1 229 834
Missions et réceptions	-16 621	-17 382
Transport et déplacement	-17 355	-15 997
Primes d'assurance	-30 795	-100 791
Jetons de présence	-105 000	-79 500
Dons et subventions accordés	-178 794	-210 000
Impôts et taxes	-306 152	-246 363
Fournitures diverses et autres services extérieurs	-1 156 348	-888 395
Total	-3 071 271	-2 788 261

VII-C-10. Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments ordinaires :

	31/12/2021	31/12/2020
Pénalités sur impôts et taxes	0	-14 618
Gain de change	5 885	2 390
Jetons de présence	11 775	20 400
Pénalités de retards sur marché	191	6 802
Plus-value sur cession de Matériels	0	240
Perte de change	-1 488	-5 382
Perte sur créance	0	-438
Frais sur titre	-73	0
Total	16 290	9 394

VII-D. Notes relatives à l'Etat des Flux de Trésorerie :

VII-D-1. Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

	31/12/2021	31/12/2020
Déblocage sur Fonds Souk Ettanmia USA III	-79 629	-802 259
Déblocage sur Fonds Souk Ettanmia III	-979 621	-94 000
Tirage sur Fonds Souk Ettanmia III	932 162	760 922
Tirage sur Fonds UK	1 214 707	0
Déblocage sur Fonds UK	-1 152 000	0
Agios créditeurs	3 026	8 213
Total	-61 356	-127 124

VII-D-2. Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle :

	31/12/2021	31/12/2020
Déblocage Ligne FADES	-4 141 237	-1 806 878
Déblocage Fonds INTILAKA 2	-3 100 000	-3 773 000
Déblocage Fonds CPG Gafsa	-144 706	-174 282
Déblocage Fonds ETAP RSE	0	0
Déblocage Fonds RSE Tataouine	-381 296	-131 216
Déblocage Ligne QFFT	-5 522 730	-6 116 947
Déblocage Fonds de soutien des PME	0	-753 894
Déblocage Prêts participatifs QFF2	-140 000	-60 000
Recouvrement	11 698 936	7 541 444
Total	-1 731 032	-5 274 773

VII-D-3. Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres :

	31/12/2021	31/12/2020
Fonds budgétaires FOPRODI & RITI	6 810	-38 903
Emprunts/Ressources spéciales		
Ligne BAD	-857 143	-857 143
Ligne BIRD	-1 445 989	-1 445 989
Ligne ESPAGNIOLE	-179 564	-179 564
Ligne FADES	-5 969 488	-5 960 159
Ligne FADES 2	-3 966 725	-3 974 451
Ligne Française	-565 360	-500 940
Ligne ITAL	-1 529 550	-1 594 807
Ligne QFFT	7 441	0
Ligne FOCRED	0	-18 181
Fond Public Affecté Intilak 2	5 093 151	5 102 671
Fonds CPG Gafsa	0	4 263
Fonds de soutien des PME PDFP	-1 664 631	185 941
Fonds FAR LDSR	2 729 435	916
Fonds ETAP "RSE PME Kébili"	0	-450 000
Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	0	-700 000
Reliquat Fonds QFF	0	-869 425
	-8 341 615	-11 295 772

VII-D-4. Liquidités et équivalents de liquidités :

	Fin	Début
+ Caisse	1 727	394
+ Avoirs auprès de la BCT CCP & TGT	57 054	66 116
+ Créances sur les établissements bancaires	8 254 764	4 961 124
+ Placements sur le marché monétaire	16 650 000	34 150 000
Total	24 963 546	39 177 633

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la Banque de Financement

des Petites et Moyennes Entreprises – BFPME

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises** (*ci-après Banque ou BFPME*), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de **290 539 608 DT**, un résultat déficitaire de **5 877 804 DT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **24 963 546 DT**.

A notre avis, et sous réserve des points soulevés dans le paragraphe « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BFPME au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit, qui comporte les réserves suivantes :

Evaluation du système de contrôle interne

L'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein de la banque nous a permis d'identifier des insuffisances liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

En outre, le système d'information de la banque souffre de plusieurs défaillances significatives liées aux aspects techniques ainsi qu'à ceux inhérents à la sécurité du système et l'intégrité des données, essentiellement pour le module "Crédits". Ces insuffisances ont impacté négativement les fonctionnalités des applicatifs et ont engendré des écarts et des incohérences.

Il y a lieu de signaler que, depuis l'année 2019, la banque a entrepris des actions visant la fiabilisation de la base de données liées aux crédits. Ces actions n'ont été que partiellement achevées à la date d'élaboration du présent rapport. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'effet définitif des ajustements qu'auraient ces actions de fiabilisation sur les capitaux propres et le résultat de la banque au 31 décembre 2021.

Inventaire des garanties

La Banque a confié antérieurement à un cabinet externe une mission d'inventaire des garanties reçues en couverture des crédits octroyés à ses clients, exceptées les garanties de l'Etat. Le rapport d'inventaire, communiqué à la banque au mois de juin 2015, fait état de plusieurs défaillances touchant à la gestion et à l'évaluation des garanties reçues.

Les résultats de cet inventaire n'ont pas été actualisés et rapprochés avec les garanties inscrites au niveau de l'état des engagements.

Nous signalons que les travaux de rapprochement entamés par la banque, relatifs aux dossiers des relations financées par la BFPME et ayant obtenu un accord de couverture de garantie ainsi que les dossiers au titre desquels la BFPME a bénéficié d'avances au titre de cette couverture, ne sont pas finalisés.

Garanties SOTUGAR et garanties hypothécaires

Conformément à l'article 10 de la Circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la constitution des provisions s'opère compte tenu des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurances et des Etablissements de crédit ainsi que des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée. Les biens meubles et immeubles donnés en garantie par les emprunteurs ne sont considérés comme des garanties valables que dans le cas où l'établissement de crédit dispose d'une hypothèque dûment enregistrée et que des évaluations indépendantes et fréquentes de ces garanties sont disponibles. En outre, la possibilité d'une liquidation rapide sur le marché au prix d'évaluation doit être assurée.

En application de ces dispositions, et pour la détermination du risque résiduel et des provisions individuelles requises, la BFPME déduit du risque encouru les montants des garanties SOTUGAR et des garanties hypothécaires, tablant ainsi sur une efficacité totale de ces garanties.

Néanmoins, nos travaux ont permis de relever ce qui suit :

a) Pour les garanties SOTUGAR, la banque ne dispose pas :

- d'un état exploitable de suivi des dossiers en contentieux ;
- d'un état de suivi des demandes déposées pour le remboursement des avances SOTUGAR;
- d'un état de suivi des avances et des pertes finales reçues de la SOTUGAR.

Notons qu'au 31 décembre 2021, la garantie SOTUGAR, admise en déduction du risque de crédit, totalise un montant de 92 858 KDT et la somme cumulée de toutes les avances et les pertes finales reçues s'élève à 13 265 KDT

b) Pour les hypothèques, la majorité ne sont pas exécutables pour plusieurs raisons (notamment les biens fonciers situés dans les zones industrielles de l'AFI), ou sont exécutables mais sans possibilité de détermination fiable du montant pouvant être recouvré par la Banque faute d'un inventaire fiable des garanties.

Notons que le montant total des garanties hypothécaires, admises en déduction du risque crédit, s'élève au 31 décembre 2021 à 79 258 KDT dont 74 363 KDT sur des clients classés.

Par conséquent, la pratique et les faits vécus par la Banque montrent que ces garanties ne sont pas suffisamment efficaces et ne répondent pas aux exigences de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. L'impact de cette situation sur le montant des provisions constatées n'a pas pu être appréhendé.

Intérêts de trésorerie

Les intérêts de trésorerie revenant à la Banque au titre des montants qui lui sont dues par la SOTUGAR sont actuellement comptabilisés sans aucun contrôle ni de la valeur brute de la trésorerie objet des intérêts ni des taux appliqués. En outre, le principal productif des intérêts en question n'est pas constaté parmi les actifs et les passifs du bilan.

Cette situation, conjuguée à la faiblesse des procédures de suivi des avoirs de la Banque auprès de la SOTUGAR, révèle d'incertitudes sur l'exhaustivité du montant des intérêts de trésorerie devant être constaté.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Fiabilisation de la base de données crédit

Risques identifiés

Une commission a été instaurée au sein de la banque afin d'examiner les dossiers sujets à ajustements.

La démarche suivie pour la fiabilisation de la base de données crédit s'est basée principalement sur les étapes suivantes :

- La revue des dossiers physiques (contrat, jugement, garanties...) par les équipes de la banque ;

- L'établissement d'une fiche par dossier revu. Cette fiche inclut les principales données des dossiers : encours, impayé en principal, impayé en intérêts...
- La fiche est soumise aux divers membres pour une validation successive ;
- La modification du système est effectuée par les équipes DSI ;
- Une dernière validation est faite par les équipes comptables avant l'ajustement des données comptables ;
- Ajustement des données comptables ;
- Ajustement de l'état des engagements et correction des agios réservés et des provisions requises en conséquence.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour l'appréciation des travaux de fiabilisation, nos diligences ont consisté à :

- Examiner un échantillon de dossiers physiques ;
- Apprécier la fiabilité des fiches synthétiques établies pour chaque dossier ;
- S'assurer de l'existence des validations nécessaires par les membres habilités ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés au système d'information ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés aux données comptables et de leur adéquation avec les dispositions normatives en vigueur ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés au niveau du tableau d'engagements.

Provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, la BFPME est exposée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que par les normes comptables.

Conformément à la note aux états financiers « VI. La politique de provisionnement », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution des provisions suivantes prévues par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéissent à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT ;
- Les provisions individuelles additionnelles destinées à couvrir le risque de non-réalisation des garanties hypothécaires ;
- La provision collective destinée à couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro VII-A-3, la valeur brute des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2021 à 442 874 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 86 850 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances sur la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances sur la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la banque, et évaluer la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- S'assurer de la fiabilité des informations fournies par la banque ;
- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- S'assurer de la capacité de la Banque à satisfaire les exigences de dépôt de dossiers d'exécution de la garantie recevables par la SOTUGAR ;
- Vérifier la fiabilité des informations fournies par le management de la Banque au sujet de sa capacité à exécuter la garantie SOTUGAR ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Vérifier le calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risques identifiés

Les intérêts, revenus assimilés et commissions comptabilisés en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2021 à 10 564 KDT et représentent 99.9% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers « VI.d « Comptabilisation des revenus afférents aux créances à la clientèle ».

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, ainsi que le volume important des transactions et la complexité des règles de calcul des produits réservés, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- La revue de la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés, dans le cadre des mesures de soutien prises en vertu du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020 à la suite de la pandémie Covid-19, et des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie N° 6-2020 du 19 mars 2020, 07-2020 du 25 mars 2020 et 08-2020 du 1er Avril 2020 y afférentes.
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable tunisienne NCT 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires ainsi que des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ;
- La vérification que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus mentionnée, nous attirons votre attention sur les points ci-dessous :

Comptabilité des engagements hors bilan

La banque ne dispose pas d'une comptabilité des engagements hors bilan, et ce contrairement à la norme comptable n°24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires.

L'état des engagements hors bilan est actuellement arrêté extra comptablement sur la base des données communiquées par les différentes structures de la banque.

Inventaire physique des immobilisations

La Banque n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations corporelles et incorporelles à la date du 31 décembre 2021.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, qui dispose que « l'opération d'inventaire doit être réalisée, au moins une fois par exercice, à l'effet de vérifier l'existence des éléments d'actifs et de passif et de s'assurer de leur valeur. Les éléments sont regroupés sur le livre d'inventaire selon la nature de chaque élément inventorié et le mode de

son évaluation. Le livre d'inventaire est tenu d'une manière, conforme aux normes comptables, permettant la justification de tous les éléments des états financiers ».

De ce fait, nous ne pouvons pas déterminer l'incidence des éventuels ajustements devant être constatés par rapport aux soldes comptables, sur le résultat net de l'exercice 2021 et sur le montant total des capitaux propres au 31 décembre 2021.

Convention avec le Fonds suisse

La banque a conclu une convention avec le " Fonds Suisse - FS" pour un montant de 4 178 KDT. Initialement, les fonds encaissés dans ce cadre ont été comptabilisés en tant que subventions et ont été ainsi présentés parmi les "Autres capitaux propres".

L'article 5.5 du dernier avenant, daté du 5 octobre 2020, stipule ce qui suit : « à l'expiration de la durée de la présente convention :

- La DDC (Direction du Développement et de la Coopération) autorise également la BFPME de réutiliser les fonds collectés au titre des remboursements des PPFS1 & PPFS2 par les PME bénéficiaires en vertu de cette convention soit pour l'octroi d'autres prêts participatifs soit pour une réinjection de ces fonds dans les réserves appropriées de la BFPME.
- La DDC représentée par l'Ambassade de Suisse en Tunisie autorise la BFPME à gérer librement les Fonds (Encours et produits du remboursement des prêts participatifs), conformément à la réglementation en vigueur et aux procédures internes de la Banque.
- La décision de réutilisation est assignée à la BFPME et elle en informera la DDC. Aucune autre convention n'est alors nécessaire ».

Par ailleurs, le nouvel article 10, traitant de la résiliation de la convention, a supprimé l'obligation de restituer les avances et les matériels acquis dans le cadre de cette même convention.

La comptabilisation du montant de ce fonds directement parmi les capitaux propres sans transiter par les comptes de produits n'est pas conforme aux normes comptables tunisiennes et présente un risque fiscal de non-intégration des montants reçus parmi les produits imposables.

Les traitements comptables jusque-là appliqués peuvent être revus en conséquence et peuvent avoir un impact sur le solde net qui s'élève au 31 décembre 2021 à 2 834 KDT.

Pertes cumulées

La BFPME accuse des pertes cumulées totalisant à la clôture de l'exercice 2021 un montant de 108.059 KDT et un résultat déficitaire de l'exercice de 5 877 KDT, engendrant ainsi une situation nette comptable négative de l'ordre de 11 006 KDT.

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui n'a pas prononcé la dissolution dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire ou d'augmenter le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes.

Nous rappelons dans ce cadre que les assemblées générales extraordinaires réunies le 4 avril 2019, le 17 mars 2020, 31 août 2020 et le 29 novembre 2022 ont toutes décidé la poursuite des activités de la Banque et ce, en se basant sur les dispositions de l'article 7 de la loi n° 2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances

complémentaire pour l'année 2015 ainsi que l'article 27 de la loi de finances pour l'année 2019 portant création de la Banque des Régions.

Toutefois, depuis ces décisions, aucune augmentation ou réduction du capital n'a eu effectivement lieu. La situation de la Banque s'empire davantage, et nous vous informons qu'à la date de rédaction du présent rapport, la situation financière est devenue très critique et menace sérieusement la solvabilité de la Banque et sa capacité à honorer ses engagements financiers.

Absence d'un bilan pour chaque fonds géré pour compte

Les notes aux états financiers ne comportent pas en annexes un bilan pour chaque fonds géré pour compte, ce qui ne permet pas d'avoir une vision globale et claire sur les actifs recouvrables, les passifs exigibles, les passifs subordonnés et les liquidités et équivalents de liquidités, relatifs au fonds en question à la date d'arrêté des comptes.

Nous citons à titre d'exemple le cas du Fonds de soutien des PME dont la Convention de gestion exige l'ouverture des comptes suivant :

- un compte principal non productif d'intérêts intitulé « Compte des interventions du Fonds de soutien des PME rencontrant des difficultés financières occasionnelles » ;
- un compte auxiliaire intitulé « Instrument de diagnostic, accompagnement et suivi » ;
- un compte auxiliaire intitulé « Instrument de consolidation des fonds propres »
- un compte auxiliaire intitulé « Instrument de crédits participatifs »
- un compte auxiliaire intitulé « Instrument des crédits ».

La BFPME n'a pas ouvert ces comptes divisionnaires et ne présente pas un Rapport comportant la justification du solde de chaque compte divisionnaire et la preuve de sa correspondance avec le solde de chaque compte bancaire dédié à chaque instrument.

Rapport de gestion

La responsabilité de la préparation et de la présentation du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Etas financiers intermédiaires

La Banque n'a pas respecté les dispositions de l'article 6 de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2017-06 « Reporting comptable, prudentiel et statistique à la BCT » qui prévoit l'arrêté d'états financiers intermédiaires au 30 juin et leurs déclarations à la BCT, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, au plus tard fin août de chaque année.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des défaillances importantes du dispositif de contrôle interne liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale de la Banque.

Respect des normes prudentielles

Les Fonds Propres Nets de la Banque totalisent, au 31 décembre 2021, un montant négatif de 13 841 KDT. Ainsi, le ratio de solvabilité de la banque au 31 décembre 2021 est de -1.56% alors que le minimum requis, tel que défini par l'article 9 de la circulaire aux banques n° 2018-06 relative aux normes d'adéquation des fonds propres, est de 10%.

Aussi, le ratio Tier I au 31 décembre 2021 est de -1.56% alors que le minimum requis, tel que défini par le même article, est de 7%.

Tenue des comptes des valeurs mobilières

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction de la Banque.

Sur la base des diligences que nous avons effectuées, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 21 août 2023

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour CKT AUDIT

Khaled THABET

Pour UAT

Abdellatif ABBES

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous vous présentons ci après notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous informer, sur la base des données qui nous ont été communiquées et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

CONVENTIONS ET OPERATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

Conventions et opérations réalisées en 2021

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de la conclusion en 2021 de nouvelles conventions ou opérations qui rentrent dans le champ d'application des articles susvisés. Par ailleurs nos travaux n'ont pas révélé l'existence de pareilles opérations.

Conventions et opérations antérieures à l'exercice 2021

La BFPME a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires destinés à financer des crédits en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces ressources spéciales de financement (Principal et intérêts à payer) s'élève au 31 décembre 2021 à **124.743.174 DT**.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

Rémunérations du Président Directeur Général

La rémunération mensuelle brute du Président Directeur Général désigné depuis le 27 décembre 2017 a été déterminée conformément au décret gouvernemental daté du 27 décembre 2019. Cette rémunération se compose des éléments suivants (en dinars) :

Éléments	Montant mensuel Brut
Un traitement de base	900
Une indemnité de logement	200
Une indemnité de responsabilité	4 600
Total	5 700

Le Président Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 500 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques d'un montant de 120 DT par trimestre.

Rémunérations du Directeur Générale adjoint

La rémunération mensuelle brute du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration tenu le 29 octobre 2009. Cette rémunération se compose des éléments suivants (en dinars) :

Elément	Montant (janvier -juillet)	Montant (Aout-décembre)
Un traitement de base	2 996	3 524
Une indemnité de présence	2	2
Une Indemnité de représentation	120	120
Une indemnité de technicité	117	117
Une indemnité familiale complémentaire	3	3
Une indemnité spécifique	148	148
Indemnités Diverses	1 195	1 195
Autres indemnités	135	135
Indemnité de Fonction	900	900
Total	5 616	6 144

Le Directeur Général Adjoint bénéficie également d'une prime de bilan, d'une prime de rendement, du 13^{ème} mois, de l'enveloppe de fin d'année, d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant ainsi que des tickets de restaurants.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni en date du 11 mai 2012 et du 03 mars 2015, a procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel DGA de la BFPME qui a été fixée à l'équivalent du salaire d'un directeur Central à la Banque Nationale Agricole, majoré de 300 dinars par mois.

Au titre de cette régularisation, le Directeur Général Adjoint a bénéficié en 2021 d'un rappel qui s'élève à un montant brut de 6 288 DT (hors charges patronales).

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs membres du Conseil d'Administration a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 novembre 2022 à 5 000 dinars bruts, par administrateur.

De même, cette assemblée a fixé les jetons de présence à servir aux présidents du comité de recrutement et de rémunération, du comité des risques et du comité permanent d'audit à 1.000 dinars nets par réunion avec un plafond de 6.000 DT par année et pour chaque président.

Elle a aussi décidé d'attribuer des jetons de présence aux membres du comité de recrutement et de rémunération, du comité des risques et du comité permanent d'audit pour un montant de 500 dinars nets par membre et par réunion avec un plafond de 3.000 dinars par année et par membre.

La valeur de ces jetons s'élève à 84 000 DT au titre de l'exercice 2021.

Obligations et engagements au 31 décembre 2021

Les obligations et engagements de la BFPME envers les dirigeants et les membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en dinars) :

LIBELLE	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	96 505	14 207	155 233	26 929	84 000	455 836
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Palements en actions	-					
TOTAL	96 505	14 207	155 233	26 929	84 000	455 836

NB : Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature.

Par ailleurs, en dehors des conventions courantes et réalisées dans des conditions normales ainsi que des opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 21 août 2023

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour CKT AUDIT

Khaled THABET

Pour UAT

Abdellatif ABBES